

**2012/4282 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 3 500 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire.** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/02/2012, p. 0349)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

**M. ARRUE Jean-François**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux dossiers. Je voudrais profiter de l'occasion pour donner un mot d'explication et appeler l'attention de nos collègues à qui cela aurait échappé, sur un excellent classement qui a été publié dans le courant de la semaine dernière et qui émane du QS Best Students Cities in the World 2012, s'il vous plaît, qui est une agence de notation anglaise. Et cette agence a entrepris de classer la ville la plus appréciée des étudiants en s'en tenant aux métropoles importantes, c'est-à-dire qu'elle n'a pris en compte que les villes de plus de 250.000 habitants.

Elle en a compté 98 sur la planète qui remplissaient ce critère et elle les a classées en prenant en compte différentes rubriques : la qualité, la renommée internationale de l'université, la mixité entre les étudiants au sens de l'internationalité bien entendu, la qualité du cadre de vie, la qualité de la relation avec le tissu économique et par conséquent, l'employabilité des jeunes diplômés, le niveau des frais d'inscription et l'accessibilité, c'est-à-dire le coût de la vie pour des étudiants qui, par définition, sont assez impécunieux. Et bien si Paris arrive en tête, Lyon est 14<sup>e</sup> ; immédiatement derrière Lyon on trouve Chicago, Madrid, San Francisco, New York et beaucoup d'autres. Un peu devant Lyon on trouve Munich, Singapour, Barcelone, Montréal, Dublin. Nous ne sommes pas en si mauvaise compagnie, et je crois qu'il était important de relier cette information avec les modestes subventions qui font l'objet des deux délibérations sur lesquelles la Commission a donné un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)